

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de Saint-Raphaël
Naima TALEB
19, avenue Chanoine-Audet
Saint-Raphaël, Québec
G0R 4C0
Tél.: (418) 243-2853

Certificat : **4464714**
Demande d'analyse : NA
Date du rapport: 2025-09-16
Projet client : 001-RAP#Eau potable
Bon de commande : 2020-10-001
Chargé de projets :
Adresse courriel :

Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 8959829	Nom du réseau : Installation de distribution Saint-Raphaël		
Identification client : NA	Réseau MENV / TRE : X0010743	Chlore résiduel libre : NA	
Nature : Eau potable	Région Adm. : 12	Chlore résiduel total : NA	
Nom du préleveur : Nicolas Despeignes	Code lieu prél. : 0	Chloramine : NA	
Date de prélèvement: 2025-09-08	État à la réception : Conforme	Résultat pH : NA	
Date de réception: 2025-09-09		Température à la réception (°C) : 9.8	
Lieu du prélèvement : 40 Avenue Beaudry			
Info. supplémentaires : NA			

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Critères	
						Min	Max Laboratoire
Manganèse soluble à l'acide	Oui	ENVX-CHM-35			2025-09-09		QC
Manganèse (Mn)			0.005	mg/L			0.12

Commentaires de l'échantillon Métaux solubles à l'acide: Le matériau de référence le Manganèse est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats de l'échantillon.

Commentaires du certificat : C.C :
Agent administratif : info@saint-raphael.ca
Groupe Hélios : labo.gmao@groupehelios.com
N. Despeignes : ndespeignes@aquatech-inc.com

Approuvé par :

Leadina Sanchez, Ph. D.
Chimiste, Site de Québec


Avertissement **Hors critères**

** Analyse accréditée par le CCN -- Accr. * : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.